



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Châlons-en-Champagne, le 24/01/2025

*Service transition énergétique, climat, construction,
logement, aménagement,
Pôle Énergies renouvelables*

*Affaire suivie par : Mélanie Lepaulmier-Thouvenin
Mélanie.lepaulmier@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 07.65.17.25.95 ; 03.51.37.61.53.*

Le directeur régional

à

DDT 67

Mme Burdet Lysiane

Objet : projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Bischoffsheim,

PC n° 6713123V0004

Avis DREAL

Par votre demande en date du 16 septembre 2024, vous sollicitez l'avis de la DREAL concernant une demande de permis de construire relatif à un projet photovoltaïque au sol sur la commune de Bischoffsheim (Bas-Rhin) par la SARL GDSOL 79 (Générale du Solaire) pour une puissance totale d'environ 22 MWc.

Avis du PENR-STECCLA

Réseaux de transport et de distribution d'électricité

Ce projet d'une puissance inférieure à 50 MW ne nécessite pas d'autorisation d'exploiter au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie.

Servitudes liées à des réseaux électriques :

Il n'existe pas de réseaux de transport d'électricité à proximité immédiate du projet. Le pétitionnaire doit se rapprocher de Strasbourg Électricité Réseaux qui exploite sur la commune de Bischoffsheim les réseaux de distribution d'électricité, qui sont susceptibles d'être impactés par le projet.

Réseau public de distribution d'électricité (BT et HTA : inférieure ou égale à 50 kV) :

Strasbourg électricité Réseaux S.A.
26 boulevard du Président Wilson
67932 STRASBOURG Cedex 9

Raccordement et S3RENr :

Il s'agit d'un projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur une surface clôturée d'environ 44,5 ha. Il est précisé dans l'étude d'impact du permis de construire que l'installation comportera 38 100 modules environ. La puissance unitaire d'un module est ainsi estimée à 570 Wc.

Conformément à l'arrêté ministériel du 9 juin 2020, la puissance pouvant être évacuée par un poste de livraison raccordé en HTA au réseau de distribution est limitée à 12 MW, avec une possibilité de dérogation jusque 17 MW. Eu égard à la puissance du projet, le nombre de poste de livraison, à savoir 2, est suffisant.

Le pétitionnaire indique une hypothèse d'un raccordement au niveau du poste source de Erstein. Ce poste ne dispose plus de capacité réservée au titre du S3RENr (capareseau le 16/9/24). Le S3RENr Grand Est dans sa dernière version peut être consulté sur le site de la préfecture de région ou de la DREAL Grand Est. La quote-part du S3RENr a été approuvée par arrêté préfectoral du 1er décembre 2022 et s'élève à 81,82 k€/MW (valeur février 2024). Comme indiqué par le pétitionnaire, les modalités de raccordement seront définies par le gestionnaire du réseau de distribution après obtention des autorisations administratives. Les capacités réservées restant disponibles sont susceptibles d'évolution d'ici là.

Avis du SEBP

Volet paysage

Le contexte

Le projet de parc photovoltaïque flottant de Bischoffsheim porté par la société GDSOL s'insère dans l'enceinte d'un site ICPE : il s'agit d'une gravière, encore partiellement exploitée par la société EQIOM.

Le périmètre d'étude du projet de Bischoffsheim appartient à l'unité paysagère de la Plaine et les Rieds qui offre une imbrication subtile de vastes étendues plates de grandes cultures, habitées de villages répartis régulièrement, et de rieds plus humides et arborés.

La zone d'implantation potentielle d'une superficie d'environ 44,5 hectares, entre les communes de Krautergersheim à l'ouest et Hindisheim à l'est, est entièrement clôturée et inaccessible au public.

Elle s'installe le long de la RD207 et d'une piste cyclable, sur une topographie plane. Le site prend place sur une partie de ballastière entourée de boisements et de haies.

Le site du projet est par ailleurs localisé en dehors de tout périmètre de protection des monuments historiques, de sites patrimoniaux remarquables et des sites inscrits et classés au titre du code de l'environnement.

Le projet

Le projet porte sur la réalisation d'un parc photovoltaïque flottant comprenant un ensemble de panneaux et leurs supports dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 1910 chaînes composées de 20 panneaux photovoltaïques chacune, soit 38200 modules en tout,
- plusieurs locaux électriques (2 postes de livraison et 6 postes de transformation) et un local de maintenance,
- une aire de mise à l'eau pour bateau pneumatique,
- deux citernes.

La surface couverte par le parc photovoltaïque flottant de Bischoffsheim sera de 12,3 ha.

L'accès au parc se fera depuis la D207, empruntant le même accès que pour la gravière d'EQIOM.

A l'intérieur du site, aucune piste ne sera créée : la piste existante pourra être utilisée dans le cadre du parc.

Les chaînes de modules seront positionnées en retrait des berges et donc en retrait de la route D207 et de la piste cyclable.

Les éléments annexes sont répartis au sud-est, sur une zone bordée de végétation, à proximité de l'entrée du site.

Les limites du site sont marquées par une clôture grillagée doublée par la présence d'arbres et de buissons. Le nord du site est également délimité par un rideau arboré.

Analyse

La présence de boisements aux abords immédiats du projet limite les visibilitées sur le site, lui assurant ainsi une insertion paysagère globalement discrète dans son environnement.

La zone d'étude n'est visible que depuis ses abords immédiats, le long de la RD207 et la piste cyclable qui jouxtent le site.

Une partie des éléments techniques sera également ponctuellement perceptible à l'entrée du site.

Le site possède un aspect industriel déjà marqué. L'implantation d'un parc photovoltaïque flottant sur la partie du site en cessation d'activité ne générera donc pas une mutation profonde du paysage dans ce secteur.

Par ailleurs, compte tenu des masques visuels omniprésents autour du site d'implantation, les impacts paysagers au sein de l'aire d'étude éloignée comme rapprochée seront globalement faibles.

Concernant la séquence ERC

Le projet prévoit :

- le maintien des haies denses présentes autour et sur le site,
- l'intégration visuelle des éléments connexes du projet (grilles, postes de livraison, postes de transformation) : il est ainsi prévu que les dispositifs techniques (postes de livraison, poste de transformation) et séparatifs (portail) devront, dans la mesure du possible, s'approcher des teintes caractéristiques du paysage environnant en privilégiant des gammes de vert.

Il est par ailleurs mentionné (p.244 de l'étude d'impacts) que « Le site étant déjà intégralement entouré de haies et bénéficiant de mesures d'intégration paysagères liées à l'exploitation des ressources naturels du sous-sol, la plantation de haies n'est pas nécessaire. »

Conclusion

Bordée par des haies, dans un site déjà artificialisé, l'implantation d'un parc photovoltaïque flottant n'entraînera pas de mutation paysagère importante à grande échelle. Il restera cependant perceptible depuis la RD207 et la piste cyclable à proximité, où une attention particulière sera à porter.

Aussi, je donne un avis favorable à ce projet de parc photovoltaïque flottant sur la commune de Bischoffsheim sous réserve de prendre en compte les recommandations suivantes :

- privilégier des teintes sobres et mates pour les flotteurs s'inspirant des couleurs du site en évitant les couleurs peu "naturelles" (bleues, vert, rouge, blanc pur...),
- recourir à des matériaux non standardisés pour les éléments annexes (éviter l'usage de conteneur préfabriqué) et opter pour des huisseries de teintes sombres et mates allant du gris au brun pour une meilleure intégration paysagère,
- privilégier l'utilisation de teintes sombres (noir, gris, marron...) pour les citernes,
- veiller à l'implantation minimale de panneaux d'informations sur les risques et à leur simplicité,
- renforcer la végétation aux abords de la RD 207 par la plantation d'une haie multistrates, d'essences locales et adaptées aux conditions pédo-climatiques du secteur.

Volet biodiversité :

Le service SEBP-PEEN transmettra sa contribution ultérieurement.

P/Le Directeur et par délégation,
Le Chef du pôle énergies renouvelables



Gauthier BOUTINEAU